

AFFAIRE N° 4 - Augmentation de l'effectif des Sapeurs-Pompiers et acquisition de trois citernes supplémentaires. PERSONNEL

M. PARIS donne lecture du rapport qu'il a établi :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit en ce qui concerne le Service des Sapeurs-Pompiers responsable de la Protection Civile de la Ville de Saint-Denis.

1 - Conformément à la loi et selon les besoins réels, l'effectif de ce Corps de Sapeurs-Pompiers professionnels devait être de 65 (1 pour 1.000 habitants).

Or, actuellement nous ne comptons que 29 hommes dans ce Service, qui sont chargés, par relève de 24 heures, d'assurer le service de protection à la Caserne et ceux qui sont soi-disant de repos, sont obligés d'assurer le service dans les cinémas de 14 h,30 à 18 heures et de 20 h. à 1 heure du matin, ce qui, sur le plan physique, présente un grave danger.

Je vous demanderais, Monsieur le Maire, d'envisager la possibilité de porter cet effectif à un minimum de 40 professionnels, et de le compléter par des permanents ou des volontaires pris parmi le personnel municipal.

Il est bien entendu que les permanents seraient à la charge de la Municipalité tandis que les volontaires seraient payés, par le Service Départemental de la Protection Civile, par vacation.

2 - En ce qui concerne le matériel, nous sommes obligés actuellement de nous servir des fourgons pompes pour la distribution d'eau dans certains écarts tels que Montgaillard - Saint-François et Frim, ce qui occasionne une détérioration de matériel qui est très préjudiciable à la marche du Service et qui coûte très cher à la Municipalité (ex : un fourgon Berliet ferait l'objet de 600.000 à 700.000. frs. de réparations).

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que la Municipalité de Saint-Denis se dote de deux ou trois citernes de 3.000 litres qui seraient posées sur des châssis et qui seraient affectées au Garage Municipal sous la direction de M. LEBLANC.

Je serais très heureux, Monsieur le Maire, que vous preniez la présente requête en considération et qu'avec votre esprit d'initiative et de bon administrateur, vous puissiez trouver la solution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués./."

Signé: Raymond PARIS.

M. le Maire : Je pense qu'il est en effet nécessaire de prévoir l'augmentation des effectifs du Service des Sapeurs-Pompiers de même que l'acquisition de deux ou trois citernes de 3.000 litres.

Je mets aux voix, Messieurs et Mesdemoiselles, l'adoption du rapport de M. PARIS qui entraîne l'inscription au budget primitif de 1966 des dépenses y afférentes.

Adopté à l'unanimité.